

Numéro d'identification de client (1)		Secteur (2)	Date (mm/jj/aaaa) (3)
Renseignements sur le paiement DESTINATAIRE (6)		Numéro de facture (4)	
		Renseignements sur la facturation 416-250-7250 1-800-668-0128	
Modalités de paiement		Numéro de permis ou d'enregistrement	Date d'échéance (mm/jj/aaaa) (5)

No de ligne	Description	Prix*	Quantité	Montant
1.	Actifs à risque pondéré de la caisse (7)			
2.	Total des cotisations exigibles – réglementation prudentielle (8)			
3.	Cotisation pour d'autres services (9)			
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				

*Le prix pourra être arrondi à deux décimales. Veuillez consulter le www.fsrao.ca/fr/reglementation/regles/cotisations-de-lexercice-financier-larsf pour de plus amples renseignements sur la cotisation.

Montant dû (CAD) (13)

Veuillez détacher cette section et la retourner avec votre paiement par chèque. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de l'**Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (11)** et le poster à l'adresse suivante :

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (11)
C.P. 9572, SUCC A
Toronto (Ontario) M5W 2K3

Options de paiement : Veuillez vous reporter au verso. **Des intérêts seront imposés sur tous les comptes en souffrance.**

Avis de remise (10)

Numéro d'identification de client
Numéro de facture
Date d'échéance (mm/jj/aaaa)
Montant dû (CAD)
Montant remis (CAD)

Numéros de référence

1. Numéro d'identification de client (aux fins de référence)
2. Secteur des caisses populaires et *credit unions*
3. Date de facturation
4. Numéro de facture
5. Date d'échéance
6. Destinataire
7. Les données recueillies sont fondées sur les déclarations annuelles de renseignements (DAR) déposées auprès de l'ARSF par les caisses dont l'exercice prend fin le 31 décembre 2023 ou sur les déclarations mensuelles de renseignements (DMR) déposées par les caisses dont l'exercice ne prend pas fin en décembre.
8. Cotisation (voir les Questions et réponses – Secteur des caisses populaires – Question numéro 1 pour la formule de calcul)
9. La cotisation pour d'autres services comprend la part que doit payer un organisme réglementé des dépenses qui ont été imputées à l'ARSF par le ministère des Finances pour les secteurs réglementés.
10. L'avis de remise à joindre au paiement.
11. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de l'ARSF.
12. Adresse de remise de paiement
13. Montant total à payer à la date d'échéance.

SPÉCIMEN
SEULEMENT